



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060398

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/06/2025 11H40 C:000008 I:44250
V/REF : 1014543
V/Email reçu le Vendredi 13/06/2025 à 11H40

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

IMMEUBLE : 30 QUAI JOBEZ
39400 HAUTS DE BIENNE

Feillens, le 20 Juin 2025

Référence Marché: 22BBMSV1-Lot113-Bourg Bresse

LOCALISATION : 30 QUAI JOBEZ - HAUTES DE BIENNE - 2EME ETAGE - ACCES MME PERRET GOLAY
AU 0788690483 - LOGT 2021 ETG 2

MOTIF : INTERVENIR POUR :
- AJUSTAGE DE PORTE INTERIEURE DEGAGEMENT + CHAMBRE - MS00021*2
- DEPOSER LE MIROIR A DROITE DE LA PRISE SDB - MS00005
- DÉTALONNAGE DE PORTE DÉGAGEMENT, SDB, SÉJOUR, WC - MS00009*4
- REGLAGE DE PORTE COULISSANTE DE PLACARD CHAMBRE - MS00023
- REGLAGE DE PORTE FENETRE DOUBLE (SÉJOUR A GAUCHE) ET SIMPLE (SÉJOUR A DROITE *2) - MS00052*3
- BATTEUSE AVEC CYLINDRE 5 GOUPIELLES POUR BAL - MS00084
MS00001

Donneur d'ordre : Mlle A CORBELIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 20 JUIN 2025 A 10H00
REGLAGE PORTE COULISSANTE DE LA CHAMBRE
REGLAGE DE LA PORTE FENETRE ET PORTE SEJOUR
REPLACEMENT DE LA SERRURE DE BOITE AUX LETTRES
VU AVEC MME PERRET TOUT EST OK

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 20/06/25 à 17H28 Mlle A CORBELIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060398

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,92	40,92
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	1	51,15	51,15
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	40,92	81,84
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	46,03	46,03
TOTAL H.T.				219,94
T.V.A. a 10,00%				21,99
TOTAL T.T.C.En EURO				241,93

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



13/06/2025 à 11H40

Bon de Commande

N° : 1014543 du 12/06/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: amelie.corbelin@semcoda.com

Lieu d'intervention

30 Quai Jobez

39400 HAUTS DE BIENNE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04664-00002-00002-00021 H / Type 2 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509002-1

Délai

Date limite exécution : 17/06/2025

Observations

MUT : LE BAIL / LV**Acces Mme PERRET GOLAY 07/88/69/04/83**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	90,79	90,79	9,08	99,87
MS00021 Ajustage de porte intérieure DEGAGEMENT + CHAMBRE compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	2,00	60,53	121,06	12,11	133,17
MS00005 Deposer le miroir à droite de la prise SDB	1,00				
MS00009 Détalonnage de Porte dégagement, SDB, séjour, WC	4,00	50,44	201,76	20,18	221,94
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard chambre refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	70,62	70,62	7,06	77,68
MS00052 Réglage de porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions double (séjour à gauche) et simple(séjour à droite * 2)	3,00	50,44	151,32	15,13	166,45
MS00084 Batteuse avec cylindre 5 goupilles pour boîtes aux lettres, y compris toutes sujétions	1,00	55,48	55,48	5,55	61,03
Total H.T.					691,03
Total TVA					69,11
Total TTC					760,14

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



Bon de Commande

N° : 1014543 du 12/06/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CORBELIN AMELIE le 12/06/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **30 Quai Jobez 39400 HAUTS DE BIENNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **13/06/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1014543